

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 20 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 février à 11 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CALVI Cristelle, CIAPA Emmanuel, COLAS Mathieu, LACAYO Christiane, LAGARDE Pascal, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier, TASSART Jennifer.

ABSENTS EXCUSES : POLES Daniel, CANTAN Elisabeth

SECRETAIRE : M. COLAS

- Approbation du compte-rendu du 04 décembre 2020 ;
- SATESE : convention
- Travaux de peinture salle polyvalente
- Travaux du jardin paysager : plan de financement, demande de subvention
- Questions diverses;

Approbation compte-rendu 04 décembre 2020

Pas de remarque

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

M le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, qui pourrait nécessiter une délibération : accepté à l'unanimité.

SATESE convention:

M le Maire fait part au conseil de la surveillance existante de la station d'épuration par les services du Conseil départemental, par le biais du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'épuration).

Le Conseil Départemental propose une nouvelle convention de surveillance d'une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2026 (ci-jointe). Celle-ci est désormais assurée à titre gracieux par le Conseil Départemental.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

Travaux de peinture salle polyvalente et logement communal

M le Maire présente les devis reçus pour la réfection des peintures du logement communal (volets, porte d'entrée, grille, sous-toit) et de la salle polyvalente (poteaux et poutres de l'appentis extérieur). Explication de chaque devis.

Devis de Peinture Brambilla : 2573.50 € pas de TVA applicable

Devis de Aguilar Peinture : 3361.13 € HT soit 3697.24 € TTC

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention : choix du devis de Brambilla peinture pour 2573.50 €.

Travaux d'aménagement des parcelles D408 et D937 : plan de financement, demande de subvention

M le Maire présente les éléments dont nous disposons à ce jour après les premières ébauches réalisées en collaboration avec la Communauté de Communes.

Le projet consisterait, en l'aménagement d'un jardin paysager ; préservant la biodiversité, permettant une mise en valeur patrimoniale du site et une mixité d'usages, repos, ballades, éléments ludiques, ..., avec une partie de stationnement réservée aux usagers des lieux et de la salle polyvalente lors de manifestations.

Face à l'urgence du dépôt de demande de subvention de la DETR, fixé au 15 janvier 2021, et comme prévu lors du conseil municipal du 4 décembre 2020, nous avons fait réaliser des chiffrages sur ces premières ébauches.

Le montant prévisionnel des travaux est de 162870.22 € HT, soit 195444.26 € TTC, auxquels s'ajoute le prix d'achat du terrain, soit 30000 € (non assujetti à TVA). Ce qui porte le montant à **192870.22 € HT** soit 225444.26 € TTC

M le Maire précise que cette opération peut donner lieu à plusieurs demandes de subvention, auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Départemental du Gers, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du programme LEADER Européen.

Les montants des subventions ne sont pas connus, ils sont estimés (20 % du montant HT pour la DETR, soit 38574.04 €, 25 % pour la Région, soit 48217.55 €, 25 % pour le LEADER, soit 48217.55 €, et 10 % pour le Département, soit 19287.00 €) : Subvention maximale potentielle : 80 % du projet.

Nous poursuivons donc l'instruction des dossiers de subventions afin d'optimiser le financement qui resterait à la charge de la commune.

Pour cela, les prochaines étapes vont associer, le CAUE (Conseil Architectural Urbanisme et Environnement) et le Pays Portes de Gascogne.

A l'issue, nous aurons affiner les ébauches du projet, mieux appréhender les montants d'investissements et les aides potentielles.

Cela nous permettra d'avoir une vision globale de ce projet, nous pourrons venir alors le partager avec l'ensemble des habitants pour recueillir vos avis, remarques, suggestions.

Le calendrier serait le suivant : travaux au 2eme semestre 2021 ou début 2022, sous réserve de la validation de tous les points ci-dessus.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, pour le programme de travaux et les demandes de subventions ;

Ajout d'une question au conseil :

Courrier de M et Mme DOUSSE :

M Le Maire lit au conseil municipal le courrier adressé en mairie par M et Mme Dousse :

M et Mme DOUSSE demande de pouvoir acheter la parcelle appartenant nouvellement à la commune située entre leurs deux propriétés ; la maison (D404) et le garage (D405) ou à défaut de pouvoir réaliser une passerelle « en dur » entre les 2 bâtiments en remplacement de celle existante actuellement.

Le conseil discute des 2 options possibles.

Le Conseil décide de voter pour autoriser la réalisation d'une passerelle « en dur » et de notifier cette décision à M et Mme Dousse par courrier.

Le Conseil précise : Charge à M et Mme Dousse ; de se conformer à toutes les réglementations relatives à ce type d'aménagement (urbanisme, sécurité, etc...), d'assurer tous frais qui pourraient être en lien avec leur demande (notariés, etc...).

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

Questions diverses :

Compte-rendu de la réunion du SIDEL par Odile BORDES. Présentation de l'installation possible d'un « petit » composteur à destination des habitants du village. Un rendez-vous va être fixé pour discuter sur site de l'opportunité et des modalités d'une telle réalisation avec le Sidel

Point sur les travaux

Mairie : Nous avons eu un dégât des eaux, par infiltration sur la toiture côté cuisine. Nous attendons le devis des travaux de réfection de cette partie de la toiture (solin mur-toiture), notre assurance a été contactée pour prendre en charge les quelques dégâts sur le plafond.

Nécessité de changer quelques volets : demande de devis à faire

Mairie-Salle polyvalente : Nos crépis sont attaqués par des champignons. Nous allons voir les traitements à réaliser. Certaines parties pourront certainement faire l'objet d'un traitement anti mousse, par contre d'autres parties où le crépi est « cloqué » risque de devoir faire l'objet de travaux plus lourds. Nous allons contacter des entreprises pour chiffrer ces points.

Point sur les travaux de voirie : reconnaissance de différents dégâts avec les intempéries que nous avons connues. Nous avons quelques « trous » à reboucher, à faire dès que les conditions météo le permettront.

Discussion autour du groupement d'achat de Cézan pour la voirie auquel nous sommes adhérents. Nous allons mieux analyser les avantages et inconvénients de la formule, avec à ce jour, une difficulté à « maîtriser » les entreprises qui traitent les appels d'offres et des conditions de réalisation des travaux qui ne nous ne donnent pas toujours satisfaction.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 12 h 30



Le Secrétaire

